

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2006

## COÛT DES TRAVAUX ECOLE / C.L.S.H.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal réfléchit sur la difficulté financière éprouvée par la communauté de communes de Gevrey Chambertin pour assumer le coût des travaux d'aménagement de l'école et du C.S.L.H., et le souhait évoqué par le président de voir la commune de Morey Saint Denis prendre à sa charge le montant de l'opération.

Un rappel du financement est exposé :

- coût des travaux	416 067 € H.T.
- subvention DGE	60 323 €
- subvention Conseil Général	82 700 €
- reste à financer	<b>173 044 €</b>

Malgré l'avantage important des subventions accordées( 58%) le Conseil Municipal déplore que le projet initialement préparé ait été modifié en vue d'un allègement, alors qu'en finalité le montant de l'opération se révèle supérieur à la première estimation ( 325 000 € H.T.)

Certes, l'autofinancement dans le cas d'un projet communal aurait été de 211 000 € à défaut de subvention du Conseil Général, mais l'assemblée a conscience que les bâtiments n'appartiennent plus à la commune et qu'ils sont également mis à disposition de tous les enfants du R.P.I.

Après en avoir débattu, le conseil se prononce unanimement pour un report de la décision.

Dès que le conseil communautaire aura délibéré sur la question, de façon officielle, les membres du Conseil Municipal informeront la communauté de communes de leur conclusion.

## AMENAGEMENT ZONE ACTIVITES

Deux cabinets d'urbanisme sont contactés pour présenter un devis d'aménagement de la future zone d'activités avec voirie, réseaux et documents d'arpentage : TOPO SERVICES et Sté BAFU.

## ADHESION e-BOURGOGNE

Le conseil est saisi d'une proposition d'adhésion à une association de préfiguration chargée de l'expérimentation en Bourgogne d'une plate forme électronique de services fournis aux citoyens et aux entreprises par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public. Le conseil décide d'adhérer à cette association.

## CONTRAT MADAME NOIROT

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail article 3, alinéa 6, de Mme NOIROT Monique qui assure la fonction d'agent des services techniques dans les locaux de la mairie, à raison de 5 heures hebdomadaires, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2007, moyennant une rémunération mensuelle basée sur le deuxième échelon de l'échelle 3, indices brut et majoré 280.

## **CONTRAT DE LA GERANTE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le contrat de travail article 3, alinéa 4 de Madame POULLOT Nadine, en qualité de gérante de l'agence postale communale, à raison de 35 heures hebdomadaires, sur la base de l'indice brut 316, indice majoré 303.

## **PROJET REAMENAGEMENT LOCAL POMPIERS**

Le nouveau projet de réaménagement du local des pompiers a été soumis à l'accord du SDISS de Côte d'Or. Le Commandant GUÉRARD visite les lieux en compagnie des personnes concernées et quelques modifications pourront être apportées aux plans produits par Mr. HOUBERDON, maître d'œuvre.

## **PLACEMENT DE FONDS**

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture d'un compte à terme de 400 000.00 € pour une durée de trois mois auprès du Trésor Public.

## **DEMANDE SUBVENTION DGE / RAVALEMENT FACADE MAIRIE**

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la Place de l'église étant achevés et la place de la mairie réaménagée, le Conseil Municipal décide de procéder au ravalement de la façade du bâtiment mairie, sur ses quatre faces, pour achever la restauration complète du centre bourg.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise I.P.R. de Fénay, Côte d'Or, moins disant, d'un montant de 36 983,21 € TTC et vote le plan de financement prévisionnel suivant, qui sera porté au budget primitif de 2007 :

- Coût des travaux hors taxes	30 923.00 €
- " " TTC	36 983.21 €
- Subvention DGE sollicitée (30%)	9 276.90 €
- Emprunt	20 000.00 €
- Autofinancement commune	7 706.31 €

Les travaux seront réalisés dans le courant du deuxième trimestre 2007 et le conseil atteste que ceux ci ne débiteront pas tant que le dossier de demande de DGE ne sera réputé complet.

## **RECENSEMENT**

Le Conseil Municipal désigne le coordonnateur communal du recensement de la population : Mme PAPIN Catherine, secrétaire de mairie, et deux agents recenseurs : Madame POULLOT Nadine, employée communale et Alain ROUSSEAU, retraité.

Le Conseil Municipal crée un emploi d'agent non titulaire à titre occasionnel pour assurer les travaux de recensement sur la base de l'article 3, alinéa 2, pour la durée du 18/01/07 au 17/02/07, rémunéré sur la base de **1,67 €** par habitant recensé et **1,01 €** par logement et nomme Monsieur Alain ROUSSEAU dans cet emploi.

Madame POULLOT Nadine contractuelle à temps plein, percevra une indemnité calculée sur la base de **1,67 €** par habitant recensé et **1,01 €** par logement pour sa fonction d'agent recenseur.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative N°2 suivante afin d'équilibrer le budget 2006 :

DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	
Article 6554 :	Recette prise sur l'excédent de fonctionnement dégagé au BP
1000,00 €	2006 : 1000,00 €

## **DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E./ MUR D'ENCEINTE PARKING ST VINCENT**

Le mur d'enceinte du parking de la Place St Vincent est détérioré sur une grande partie et commence à s'effondrer sur un endroit, le long d'un chemin d'accès aux vignes.

Un tronçon a déjà été repris en 1999, et il est décidé aujourd'hui d'en achever sa réfection. Outre l'aspect sécuritaire de la reprise du mur sur la partie qui longe le chemin rural N°38 dit "des Blanchards", le Conseil Municipal a également fait le choix de rabaisser la hauteur du mur le long de la RD122, afin d'améliorer la visibilité des automobilistes aux abords de la Place du Monument où la circulation est toujours délicate.

Le Conseil Municipal accepte les devis N°30/06, 45/06 et 46/06 de l'entreprise V.P.B. d'Auxonne, Côte d'Or seuls proposés, pour un montant total de 102 092,66 € TTC et vote le plan de financement prévisionnel suivant, qui sera porté au budget primitif de l'année 2007 :

- Coût des travaux hors taxes	85 361, 76 €
- Coût des travaux TTC	102 092,66 €
Subvention DGE sollicitée (30%)	25 608,53 €
Emprunt	50 000,00 €
Autofinancement commune	26 484,13 €

Les travaux seront réalisés dans le courant du troisième trimestre 2007 et le conseil atteste que ceux-ci ne débiteront pas tant que le dossier de demande de DGE ne sera réputé complet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Le rapport du service des Domaines pour l'estimation des terrains en zone d'habitat " Prés Bouffeu" n'est toujours pas parvenu, en conséquence, le prix du terrain fixé pour Mr et Mme SOROKATY Stéphane reste provisoire.

⇒ Les statuts de la communauté de communes de Gevrey Chambertin ont été révisés et la voirie communautaire est retirée des compétences de la communauté.

⇒ L'élargissement de l'autoroute A31 à deux fois trois voies nécessitera l'agrandissement de l'emprise pour la construction d'un bassin de rétention. Les terrains concernés sont inclus dans la forêt communale.

⇒ Le nouveau projet de réaménagement de la traverse de Morey Saint Denis sur la RD 974 sera présenté en réunion voirie, par le conseil général et un cabinet d'études, le mardi 12 décembre 2006.

⇒ La gendarmerie de Gevrey a appréhendé la personne qui a "taggué" entre autres, le mur du souterrain. Plutôt qu'une amende, il sera contraint d'effectuer des travaux d'intérêt général : repeindre les murs souillés encadré par l'agent communal et l'adjoint voirie.

⇒ Vœux du maire, le vendredi 12 janvier 2007, à 18h30.

⇒ Prochain conseil le mercredi 31 janvier 2007, 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 13/12/06

**Le maire, Pierre BOISSET.**